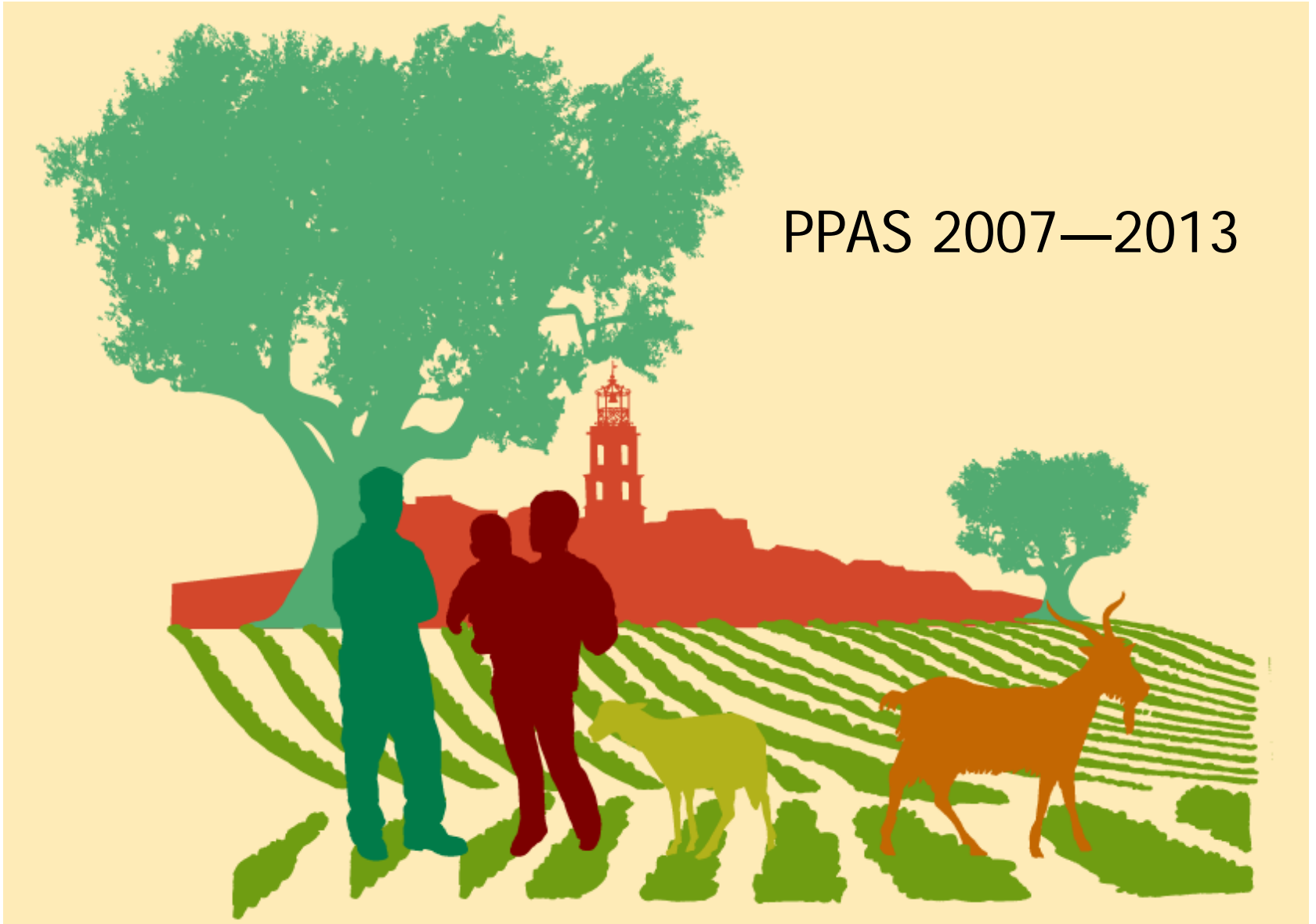


PPAS 2007—2013



## INTRODUCTION

L'article R 141-7 du Code Rural indique que les SAFER soumettent à l'approbation des ministres chargés de l'agriculture et des finances leur programme pluriannuel d'activité et leur communiquent un compte rendu annuel d'activité.

Un bilan des actions menées par la SAFER au cours de ces trois années 2004, 2005 et 2006 a été réalisé et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 19 juin 2006. Ce bilan du PPAS 2004-2006 est joint en annexe.

La circulaire DGFAR/SDEA/2006-5052 du Ministère de l'Agriculture a redéfini les modalités et le contenu du PPAS que devront élaborer les SAFER et précise notamment : « *Des missions de service public de plus en plus larges, couvrant l'ensemble des problématiques foncières de l'espace rural et périurbain, ont progressivement été confiées aux SAFER.* »

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999 ont confirmé l'extension de leur champ d'intervention au-delà de la sphère agricole et forestière en consacrant notamment leur intervention en matière environnementale et en leur ouvrant la possibilité d'acquiescer et orienter des biens ruraux.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a, depuis, mis l'accent sur la nécessaire protection des espaces agricoles et naturels périurbains dans le cadre de périmètres définis par les départements.

En tant qu'opérateurs fonciers, les SAFER contribuent à la mise en œuvre des volets fonciers des politiques publiques d'aménagement du territoire

rural et périurbain, ce qui les conduit à :

- \* inventorier ces politiques de l'échelon européen à l'échelon local pour en apprécier les volets fonciers,
- \* mesurer les attentes des différents acteurs en présence pour pouvoir leur apporter des concours appropriés.

Le P.P.A.S. constitue à cet égard le document public de référence, de prospective et d'orientation pour les interventions de la SAFER. Il doit refléter la diversité de ses activités, conformément à ses missions, sans se cantonner aux seuls volets propres à ses interventions de nature agricole. Il définit les objectifs prioritaires de l'action de la SAFER, mission par mission, c'est-à-dire :

- \* le développement durable de **l'agriculture** en zones rurales comme en zones périurbaines, avec une attention toute particulière en faveur de l'installation,
- \* la contribution au **développement local**, notamment avec le concours aux projets des collectivités, et l'aménagement du territoire (avec l'intervention en matière foncière lors de la réalisation de grands ouvrages publics).
- \* la protection de **l'environnement** et la préservation des paysages ,

Courant 2007, une rencontre a été organisée par la FNSAFER entre les Directeurs des SAFER et les Commissaires du Gouvernement. Cette rencontre a permis de partager les expériences pour mieux

assurer la mission de service public confiée par l'Etat aux SAFER et, notamment, **leur évolution d'opérateur foncier agricole à opérateur foncier rural.**

Le PPAS 2007-2013 de la SAFER PACA qui vous est présenté est élaboré en prenant en compte :

- \* la Lettre de Mission de Monsieur Nicolas SARKOZY Président de la République adressée le 11 juillet 2007 à Monsieur Michel BARNIER Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.
- \* les conclusions des rencontres organisées courant 2007 avec un certain nombre de partenaires. La SAFER avait proposé de rencontrer les partenaires suivants : Conseil Régional, EPFR PACA, Conseils Généraux, Conservatoire du Littoral, DIREN, Parcs, Pays, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, Syndicat de rivières...

### Il est composé de 3 parties :

- Un volet récapitulatif des politiques foncières répertoriées (non exhaustif) ;
- Un programme d'activité décliné en fonction des trois missions dévolues à la SAFER (Agriculture, développement local, environnement) ;
- Le bilan du PPAS 2004-2006.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

Avant d'inventorier le volet foncier des politiques publiques mises en œuvre par les différentes collectivités territoriales, il est indispensable de rappeler :

- \* le contexte géographique, démographique, économique de la Région PACA,
- \* les grandes mutations touchant plus particulièrement les espaces périurbains, ruraux et agricoles qu'a connues ce territoire ces dernières années.

La SAFER PACA couvre les six départements de la région, à savoir :



les Alpes de Haute-Provence,  
les Hautes-Alpes,  
les Alpes Maritimes,  
les Bouches-du-Rhône,  
le Var,  
et le Vaucluse.

La Région PACA en quelques chiffres (Source INSEE 2004-2005)

- **31 800 km<sup>2</sup>**
- **963 communes,**
- **4 500 000 habitants** avec une progression démographique des plus rapides de France au cours des dernières années.
- **5 Parcs Régionaux** : Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras, Verdon **et 3 Parcs Nationaux** : Ecrins, Mercantour, Port-Cros.

- **16 Pays**
- **14 Communautés d'Agglomération** (juin 2006)
- **76 Communautés de Communes** (juin 2006)

### Le territoire de la région PACA

Depuis 25 ans, la SAU en région Paca n'a cessé de diminuer :

1 084 000 ha en 1980  
996 000 ha en 2005

Le phénomène d'étalement urbain s'amplifie avec une forte consommation d'espace et une forte proportion de construction de maisons individuelles.

On observe également une progression des surfaces boisées au détriment essentiellement des surfaces de parcours et alpages entraînant une fermeture des paysages.

D'après une étude réalisée en 2006 pour le compte du Conseil Régional par Terres d'Europe-SCAFR, 1300 à 1700 ha s'artificialisent chaque année pour échapper définitivement à une exploitation agricole potentielle (6 à 7000 ha sont abandonnés à la friche chaque année), avec de fortes disparités selon les départements.

Part des terres arables/surface totale en %	04	05	06	13	83	84
	9,0	4,0	1,5	18,0	9,0	36,0

A la lecture de ce tableau et compte tenu du rythme de consommation annuel des espaces agricoles, et bien qu'une certaine hétérogénéité existe entre départements, la question des politiques publiques foncières est essentielle pour sauvegarder ces espaces « vierges » (agricoles, ruraux, périurbains, urbains).

Leur déclinaison à différentes échelles, Etat, Collectivités Territoriales, EPCI, Parcs, Pays... permettra de rentrer dans la complexité de ces politiques foncières. En matière de foncier, la seule politique opérante est celle qui colle au territoire.

Nous avons pris le parti de cibler un panel de collectivités qui, à notre sens, sont représentatives des divers enjeux fonciers à l'œuvre dans la région PACA.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

Politiques foncières identifiées	
	<i>n° page</i>
La Lettre de mission du Président de la République au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du 11/7/2007	5
Le Contrat de Projets Etat / Région 2007-2013	5
Le Conseil Régional PACA	5
Les Conseils Généraux	6-7-8
L'Etablissement Public Foncier Régional PACA (EPFR PACA)	8
Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres	9
La DIREN	9
Les communautés d'Agglomération	9-10-11
Les communautés de communes	11-12-13
La commune de GAP	14
Le Syndicat Mixte d'aménagement du Val de Durance	14
Le Syndicat des Sorgues	14
Les Parcs	15-16

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

### La Lettre de mission du Président de la République au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche (11/07/2007)

La politique foncière de l'Etat vise à la préservation de l'agriculture de production et de la sylviculture.

On peut citer notamment :

- l'installation de jeunes agriculteurs,
- La préservation de l'agriculture de montagne,
- La restructuration et la relance de la filière viticole,
- Le développement de la filière bois,
- L'investissement dans l'agriculture biologique,
- Le développement de la filière biocarburants-biomasse.



### Le Contrat de Projets Etat / Région 2007-2013

Un certain nombre d'opérations retenues dans le CPER peuvent être identifiées dans le cadre de la politique foncière publique :

Le §11/5-6 concernant la politique d'installation de jeunes agriculteurs et le renouvellement des exploitants prévoit :

- Une aide au portage du foncier ;
- Une aide pour encourager les propriétaires à conclure une Convention de Mise à Disposition SAFER (CMD) pour remettre en culture les friches et lutter contre leur développement.

Le §11/5-9 prévoit le maintien du foncier agricole. Dans le cadre de son programme, la Région mettra en œuvre une politique de maintien du foncier agricole par :

- Une aide aux actions d'animation foncière, de restructuration et d'ingénierie concernant des opérations locales visant la maîtrise du foncier agricole et l'installation de jeunes agriculteurs.
- Un conventionnement avec les structures territoriales en partenariat avec la SAFER et l'EPFR PACA.
- Une garantie de la SAFER en contre-proposition de prix dans le cadre d'un fonds

d'intervention doté à titre expérimental d'une enveloppe de 100 000 €.

Il est recherché une complémentarité entre les différents financements notamment les collectivités territoriales. Un effort particulier sera fait sur les espaces où les enjeux agricoles seront reconnus d'intérêt régional, notamment au niveau du SRADT. Le financement prévu par la Région sur l'ensemble du programme s'élève à 1,4 millions d'euros.

### Le Conseil Régional PACA

Lors de sa séance du 30 juin 2006, le Conseil Régional a décidé de mettre en place un dispositif d'interventions en matière de foncier agricole et d'actions territoriales. Il a également délibéré sur les moyens financiers qu'il mettait en œuvre pour la réalisation de ce volet de sa politique.

4 points ont été retenus :

- \* Répondre aux problématiques des territoires à enjeux et plus particulièrement sur les espaces où la préservation de l'agriculture est reconnue d'intérêt régional (*exemples : plaines du Var et de la Crau, Comtat Venaissin, Parcs Naturels Régionaux et territoires sensibles comme la zone de massif et les espaces périurbains*)
- \* Renforcer les capacités d'action de la SAFER (*des actions de la Région ont d'ores et déjà été engagées en 2007 : souscription à hauteur de 250 200 € dans le capital social de la SAFER ; création d'un fonds expérimental de 100 000 € pour les contre propositions de prix*)

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

- \* Anticiper l'évolution des espaces agricoles (aide à hauteur de 60% du coût de l'information délivrée par la SAFER dans les CIF aux communes des zones de massif pour favoriser la transparence et la vigilance sur le marché foncier des collectivités disposant de moyens financiers limités).
- \* Créer un fonds régional d'intervention foncière agricole (accompagnement des intercommunalités, Pays, Parcs, sur les espaces périurbains à enjeux dans leur volonté de maintien des espaces agricoles, aide aux communes dans les zones de massif qui souhaitent réaliser un bâtiment d'élevage communal, soutien à la réhabilitation des friches, appui aux porteurs de projets menant une politique active de protection des espaces agricoles...)

Le Conseil Régional envisage également de contribuer à la production d'indicateurs sur les équilibres spatiaux du territoire rural et périurbain régional. (Ainsi, à titre d'exemple, une analyse exhaustive des répercussions sur les prix des nouvelles offres issues des ouvertures à l'urbanisation, tant sur les prix du foncier urbain que sur ceux du foncier agricole, viendra fournir aux initiateurs de la politique foncière, de véritables outils d'aide à la décision. Les effets des préemptions par la SAFER, simples ou avec contre-proposition de prix, pourront par exemple être évalués.)

### Les Conseils Généraux

La Loi DTR du 23 février 2005 a confié aux Conseils Généraux la gestion des Commissions Départementales d'Aménagement Foncier. Les procédures d'aménagement foncier sont désormais de leur compétence (aménagement foncier agricole et forestier (*anciennement remembrement*), échanges amiables d'immeubles ruraux, mise en valeur des terres incultes et réglementation des boisements.)

*Les départements de notre région n'ont, à ce jour, pas tous mis en œuvre ce transfert.*

La loi DTR a également confié aux départements la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels et périurbains.

Le département est également compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non (Code de l'Urbanisme art. L 142-1)



#### Dans les Alpes de Haute-Provence

En matière de foncier rural, le Conseil Général 04 intervient pour la prise en charge partielle des frais d'acte notarié, de géomètre et des frais d'animation SAFER dans les échanges amiables.

Il a été évoqué la possibilité d'un portage en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs.

Pour ce qui est des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général 04 a mené une étude pour cartographier les zones à enjeux. Le zonage ENS n'est pas arrêté à ce jour.

*(La SAFER pourra lui proposer une Convention d'Intervention Foncière (CIF) « environnementale » en temps voulu.)*



#### Dans les Hautes-Alpes

Le Conseil Général 05 a doté la SAFER d'un fonds qui a été porté en 2007 de 75 000€ à 150 000€ pour permettre à la SAFER, dans un cadre conventionnel tripartite avec les communes, de stocker des terrains en vue de restructurer des îlots.

Le Conseil Général 05 entend :

- \* Aider à conforter des exploitations dans leur structuration foncière,
- \* Et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans un contexte foncier de micro-parcellaire très handicapant.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

Le Conseil Général 05 envisage la création d'une zone d'activité liée à ITER dans le sud du département. Il associera la SAFER après consultation des organisations professionnelles agricoles quant au choix du site et la maîtrise de ces terrains.

Le Conseil Général 05 réfléchit à la création de périmètres d'Espaces Naturels Sensibles. *(La SAFER pourra lui proposer une Convention de gestion du droit de préemption ENS en temps voulu.)*



### Dans les Alpes-Maritimes

Le Conseil Général 06 a délibéré, fin 2006, sur son nouveau cadre d'intervention en matière de politique agricole départementale. Il souhaite amplifier sa dynamique d'aide et de soutien en mettant en œuvre, avec la profession agricole et les autres collectivités, une politique plus appuyée et plus lisible dans une optique de développement durable et d'aménagement du territoire.

Trois axes sont plus particulièrement retenus :

- \* Le foncier agricole : protection des espaces agricoles périurbains et valorisation des espaces agricoles et pastoraux. *(Le Conseil Général 06 a marqué sa volonté d'être un véritable acteur sur les questions du foncier agricole en participant dès 2007 à l'augmentation du capital social de la SAFER PACA à hauteur de 230 040€. Des actions sont d'ores et déjà engagées avec la SAFER et devront se poursuivre)*
- \* Les aides agricoles *(aides aux investissements des exploitations, augmentation des bourses à l'installation, aide à rénovation des vergers, assouplissement de l'aide aux CUMA, confortement des actions vétérinaires, soutien aux foires-concours agricoles)*

- \* L'accompagnement et le soutien aux organismes agricoles *(fonder les subventions attribuées sur une logique de projets permettant l'évaluation des résultats avec signature de conventions d'objectifs annuels)*



### Dans les Bouches-du-Rhône

Le Conseil Général 13 a immédiatement pris en charge la Commission Départementale d'Aménagement Foncier afin de boucler le remembrement de Tarascon qui constitue une véritable réussite. *(1700ha remembrés. Les exploitants de la commune disposent aujourd'hui d'ilots conséquents qui favorisent l'adaptation des exploitations à de multiples productions telles que les bio carburants et l'optimisation des résultats économiques en grande culture. (L'exemple de Tarascon n'a pas encore fait d'émules. Peut-être que dans les réflexions concomitantes à l'installation d'ITER, y aura-t-il dans la Vallée de la Durance, une étude de faisabilité d'une démarche similaire ?)*

Depuis dix ans, le Conseil Général 13 affiche sa volonté politique de maintenir la SAU du département à 500 000 ha en accompagnant financièrement les jeunes agriculteurs, les filières, les agriculteurs en difficulté, les structures collectives d'irrigation. *(En matière de foncier, depuis 2002, le Conseil Général 13 a signé avec la SAFER PACA, une convention de portage au profit des jeunes agriculteurs. Celle-ci a évolué au cours du temps pour préciser le cadre d'intervention, notamment le montant maximum d'aide et le seuil de détention en propriété du jeune agriculteur éligible. L'impact de cette aide pourrait être amplifiée à conditions d'envisager une garantie de bonne fin par le Conseil Général qui pourrait se limiter à la différence entre le prix d'acquisition par la SAFER abondé des frais de portage et le prix de rétrocession final à un agriculteur ou un apporteur de capitaux mettant à bail.*

Le FDGER (Fonds départemental de Gestion de l'Espace Rural) permet une aide de 60% du montant des travaux de réhabilitation des friches dans des secteurs à enjeux (piémont de massif, zones de cultures pérennes avec risque de contamination de parcelles voisines) favorise la libération de foncier à la location ou à l'acquisition.

Le Conseil Général 13 réfléchit à la mise en œuvre des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP), notamment avec la communauté de communes de Garlaban-Huveaune. Pour l'instant, le positionnement des différents partenaires, leur rôle respectif dans ce dispositif, est en réflexion.

Le Conseil Général 13 dispose d'une politique volontariste en matière d'Espaces Naturels Sensibles qui se traduit dans les faits par la maîtrise de plus de 15 000 ha. (Une collaboration étroite entre le Conseil Général et la SAFER permet préalablement à une acquisition amiable ou par voie de préemption, d'arrêter une position commune qui respecte les prérogatives et missions des deux structures, à savoir préservation de l'environnement, mais aussi gestion du milieu et acquisition par un exploitant lorsque cela est économiquement possible. Ceci renvoie à une réflexion qui est menée depuis de nombreuses années par les différents partenaires institutionnels de l'aménagement du territoire dans le 13, sur l'extension des ENS sur des espaces agricoles.)



### Dans le Var

Le Conseil Général 83 s'est doté d'un service « Agriculture » depuis un an et demi. Il n'a pas encore mis en œuvre le transfert de compétences pour l'aménagement foncier.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

Il a signé la Charte Agricole initiée par la Chambre d'Agriculture du Var qui prévoit principalement une compensation en contre partie de toute consommation d'espace agricole. *(Un groupe de travail auquel la SAFER a demandé à participer, devra se réunir dès l'automne 2007. Il aura pour principal objectif de rendre opérationnel le mécanisme de compensation, c'est-à-dire de définir par exemple, des critères d'équivalence, de priorité d'attribution, de préjudice indirect (cave coopérative...)).*

Le Conseil Général 83 étudie :

- la possibilité d'activer la procédure de « remembrement-aménagement » compte tenu de l'intensification de la pression foncière ; de la tendance au mitage et des effets de l'urbanisation très consommatrice d'espace. *(une réflexion devra être engagée avec la SAFER)*
- les possibilités
  - \* D'aide au portage pour les jeunes agriculteurs
  - \* D'aide à la prise en charge des frais de réhabilitation des friches,
  - \* D'aide à la prise en charge partielle des Conventions de Mise à Disposition SAFER (CMD) pour lutter contre la déprise et favoriser la reconquête des terres agricoles abandonnées *(la SAFER proposera des solutions)*

Le Conseil Général 83 met en œuvre depuis de nombreuses années, une politique très active en matière de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). *3500 ha ont été acquis entre 1975 et 1995, 8000 ha entre 1997 et 2007. Le département assure une vigilance sur l'évolution des prix dans les zones ENS. (L'intervention de la SAFER en matière de protection de l'environnement et des paysages pourra être sollicitée dans les espaces à intérêt agro-environnemental fort)*



### Dans le Vaucluse

Le transfert de la compétence de gestion de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier au département est en cours de réalisation.

Le Conseil Général 84 a délibéré récemment (avril/mai 2007) pour conventionner avec la SAFER pour l'acquisition et le stockage de terrains situés sous l'emprise de la future déviation de Chateauneuf-du-Pape dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département.

La rencontre SAFER/Département suite au recensement des politiques foncières dans le cadre du présent PPAS, a permis d'échanger sur une série d'actions liées directement ou indirectement au foncier que pourrait encourager le Conseil Général 84.

En matière de politique de protection des ENS, le Conseil Général 84 a sollicité la SAFER pour étudier l'éventuelle gestion du droit de préemption ENS.

Un appel d'offre vient d'être lancé en août 2007 par le Conseil Général 84 en vue de définir une stratégie départementale en matière de foncier agricole et d'espaces naturels et agricoles périurbains. Le département se fixe comme objectifs d'identifier les territoires à enjeux agricoles où l'action foncière publique sera pertinente, et de dégager un programme d'actions foncières.

### L'Etablissement Public Foncier Régional PACA (EPFR PACA)

Dans son Programme Pluriannuel d'Intervention 2006-2010, l'EPFR PACA a prévu certaines actions liées à l'aménagement du territoire. On peut citer notamment :

- \* Accueil de grands projets d'intérêt régional ou national à caractère économique : exemple ITER, LGV, A51...
  - Mise en place de mesures d'anticipation et protection foncière, élaboration de projets de territoire.
- \* Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels remarquables et protection contre les risques d'inondation en condition des opérations foncières :
  - Intégrées à un projet d'aménagement du territoire et à un projet de développement économique des filières agricoles,
  - Ayant valeur de test,
  - Ayant pour objectif de bâtir une politique régionale globale (contenu, complémentarité avec d'autres acteurs...



## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

### Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

La politique foncière du Conservatoire concerne essentiellement la maîtrise foncière des sites naturels remarquables du littoral.

Le Conservatoire procède aux acquisitions

- À l'amiable,
- par préemption (droit de préemption délégué du Département),
- par DUP et expropriation.

Dans certains cas, le Conservatoire ne dispose pas de droit de préemption alors que la SAFER dispose d'un tel droit. *(Une convention de surveillance et d'intervention foncière pourrait être signée entre le Conservatoire et la SAFER pour la mise en œuvre du droit de préemption environnemental de la SAFER).*

### La DIREN

- Gestion, anticipation des mesures compensatoires,
- Aide à la mise en place d'une politique foncière régionale environnementale,
- Définition de territoires à enjeu.

### Les communautés d'Agglomération

*Les principales compétences des Communautés d'Agglomération concernent le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.*

En PACA, on peut citer les politiques foncières identifiées suivantes *(liste non exhaustive)* :

#### 06 Communauté d'Agglomération Nice-Côte d'Azur (CANCA)

- Aménagement global de la Plaine du Var dans le respect de la Directive Territoriale d'Aménagement,
- Préservation de 900ha de foncier agricole et naturel,
- Constitution de réserves foncières.

#### 06 Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence (CAPAP)

La communauté dispose d'un territoire fortement urbanisé (810 ha/km<sup>2</sup>) et bénéficie de zones agricoles résiduelles.

Par contre, les espaces naturels fortement présents à l'ouest de l'agglomération connaissent une exploitation horticole florissante (feuillage).

La communauté a élaboré une charte de l'environnement en 2006 qui comprend trois axes :

**1er axe** : Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie.

**2ème axe** : L'environnement axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire.

**3ème axe** : Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques.

Dans l'axe 2, un chapitre consacré à l'économie respectueuse de l'environnement prévoit la réalisation d'une charte agricole du territoire périurbain. Cette charte devrait être finalisée fin 2007. Elle comporte un volet foncier agricole qui a déjà fait l'objet d'un appel d'offre en vue de la réalisation d'une étude. Celle-ci devra déterminer les actions à mettre en œuvre pour pérenniser les espaces agricoles existants et pour reconquérir les espaces naturels avec pour objectif une valorisation agricole. *La SAFER PACA a été retenue comme maître d'œuvre de cette étude dont le rendu final est prévu pour juin 2008.*

#### 13 Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre (CAOEB)

- Définition d'une politique foncière des espaces agricoles à partir d'un travail actif de la commune de Martigues mené depuis plusieurs décennies (et depuis 3 ans sur l'espace agricole).
- Maîtrise des prix du foncier *(depuis 2004, 10 acquisitions réalisées en contre proposition de prix par la SAFER à la demande de la commune de Martigues).*
- Elle bénéficie de la compétence « Aménagement » et un souci particulier de préservation des espaces agricoles prévaut dans l'élaboration du PLU.
- Elle réfléchit à la mise en œuvre d'une Convention d'Aménagement Rural SAFER pour

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

doter son territoire d'une animation foncière spécifique.

### 13 Communauté d'Agglomération Garlaban-Huveaune Sainte Beame

Charte agricole datant de 1992 avec volet foncier conséquent.

Objectifs :

- Maintenir la destination agricole des biens dans une zone soumise à une forte pression foncière.
- Favoriser les restructurations foncières pour offrir aux jeunes agriculteurs des conditions optimales d'installation.
- Conforter les exploitations existantes.
- Surveiller et réguler les prix du foncier.
- Favoriser l'achat par des jeunes agriculteurs par un système de vente avec paiement échelonné sur 10 ans sans intérêts.
- Afficher à moyen terme la volonté de maintien des zones agricoles dans le document d'urbanisme.
- Réhabiliter les friches et favoriser les coupures agricoles dans le massif.
- Surveiller les transactions au bord de l'Huveaune.

### 13 Communauté d'Agglomération Agglo pole Provence (Salon, Etang de Berre, Durance)

La communauté Agglo pole Provence n'a pas de politique foncière identifiée à ce jour.

Elle travaille à la valorisation de ses zones d'activité.

La question agricole relève encore de la compétence des communes. *Les Conventions d'Intervention Foncière SAFER (CIF) nous éclairent de ce point de vue.*

### 13 Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CAPA)

La Charte Agricole du Pays d'Aix dispose d'un pilier foncier qui comprend, notamment, la Convention d'Intervention Foncière SAFER communautaire (CIF) et la Convention d'Aménagement Rural (CAR).

On peut citer, par exemple :

- Renforcer les structures d'exploitation, de favoriser la transmission des exploitations (en liaison avec le « Point Info transmission » et le « Point Info installation »).
- Maintenir des zones agricoles dans les PLU pour éviter les phénomènes d'anticipation (friches, spéculation foncière...)
- Créer des zones d'activités ou équipements publics.
- Préserver des structures de gestion de zones à enjeux environnementaux telles que le Syndi-

cat d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Arc (SABA) .

### 83 Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD)

• Volonté affirmée de préserver les zones agricoles en luttant contre les risques de « décrochage » de l'agriculture dans la Dracénoie. Démarche de « charte agricole » de territoire.

- Signature d'une CIF CAD/SAFER à l'échelle communautaire.
- Volonté de maîtriser le développement du secteur Les Arcs-Le Muy, soumis à une très forte pression foncière, où il existe également d'importantes zones Na et où le projet d'implantation de la future gare LGV est annoncé.
- Signature d'une convention CAD/EPFR d'anticipation foncière, de veille et d'accompagnement des études de pré-projet dans les zones Na.
- Projet de signature d'une convention tripartite SAFER/EPFR/CAD pour des opérations de stockages de terrains dans la zone Les Arcs/Le Muy destinés à compenser les effets sur l'agriculture des projets d'enjeux non agricoles.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

### 84 Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

- Mettre en place d'un système d'observation et d'actualisation des données sur le marché hors droit de préemption urbain.
- Mettre en cohérence le potentiel agricole et les documents d'urbanisme.
- Mobiliser le foncier agricole.
- Construire des outils d'aide à la décision (typologie et cartographie des espaces agricoles).
- Lutter contre les friches.
- Encourager la diversification et la mutation de petites unités par un changement de mode de production ou agritourisme.
- Soutenir financièrement les exploitations qui contribuent à la qualité paysagère et environnementale du territoire.
- Mettre en œuvre une charte d'aménagement des zones d'activité.
- Mieux programmer et utiliser les bassins d'orage pour d'autres usages.
- Actualiser les schémas d'aménagement des zones d'activité communautaires.
- Identifier les paysages et sites à enjeu patrimonial et identitaire.
- Définir le cadre de gestion et de préservation du paysage.

### 84 Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)

La communauté souhaite engager les actions suivantes :

- Maîtriser les évolutions du marché foncier en zone agricole et naturelle (mitage, prix).
- Mettre en place une réflexion sur la construction en zone agricole.
- Favoriser la transmission des exploitations suite à étude ADASEA (installations).
- Limiter les formes urbaines trop consommatriques d'espace.
- Analyser de façon exhaustive les disponibilités dans les zones urbaines et d'activité.
- Favoriser le confortement des exploitations d'un secteur très agricole mais qui a peut-être perdu conscience de son potentiel.
- Lancer une animation foncière plus ambitieuse.

### Les communautés de communes

#### 04 Communauté de Communes Intercommunalité du Luberon Oriental

La collectivité veut constituer une véritable entité géographique et économique. Elle souhaite :

- Engager la révision des PLU en association avec les communes voisines dans le respect des dispositions du SCOT.
- Gérer les droits de préemption pré-ZAD et ZAD à l'échelle intercommunale (ITER).  
*(projet de CIF à l'étude)*

#### 04 Communauté de Communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure

Aucune politique foncière débattue au sein de la Communauté à ce jour. L'objectif est d'amener les élus à avoir une réflexion commune sur le devenir des espaces agricoles.  
*(projet de CIF à l'étude)*

#### 04 Communauté de Communes des Duyes et Bléone (Mallemoisson)

Le Président de la Communauté de Communes souhaite arrêter les prélèvements systématiques des terres agricoles pour des projets de développement urbain.

Les communes du Chaffaut et de Mallemoisson sont particulièrement touchées par des projets grands consommateurs d'espace :

- Barreau autoroutier Peyruis / Digne,
- Déviation de Mallemoisson
- Urbanisation du sud de Digne.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

### 04 Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye

- Pas de politique foncière identifiée au niveau de la Communauté.
- Chaque commune souhaite développer sa propre zone d'activité. La Communauté souhaiterait créer une zone d'activité intercommunale mais ne dispose pas des terrains actuellement.
- Des problèmes sont à résoudre :
  - \* maîtrise des sites fonciers pour retenues collinaires (canons à neige pour les stations de ski)
  - \* Sites pour stations d'épuration,
  - \* Servitudes de pistes pour toutes les stations de ski (parcelles traversées par les pistes de ski, entretien des remontées mécaniques)

### 04 Communauté de Communes du Sisteronais

La Communauté a le souci :

- de préserver l'agriculture dans les documents d'urbanisme
- de répondre aux nombreuses demandes de logement.
- Elle souhaite maîtriser le développement des zones d'activité.
- Elle envisage la signature d'une CIF avec la SAFER pour mieux connaître le marché foncier de son territoire

### 05 Communauté de communes TALLARD / BARCILLONNETTE

La Communauté de Communes souhaite :

- Anticiper sur les transmissions d'exploitations.
- Créer un observatoire foncier via un financement du Conseil Régional.
- Mettre en œuvre la surveillance vigilante de l'évolution des prix sur le marché foncier.
- Développer l'agritourisme pour diversifier les revenus des arboriculteurs.
- Créer un schéma des zones d'activités.
- Préserver l'environnement, les zones humides, les zones de captage, les bords de la Durance, les jardins familiaux.

### 05 Communauté de communes du Larnagnais

La Communauté de Communes souhaite :

- Maîtriser l'information sur le marché foncier agricole.
- Anticiper sur la constitution de réserves foncières pour éviter le gaspillage d'espaces.
- Réfléchir aux permis de construire en zone agricole.

### 06 Communauté de Communes des Pailions

La Communauté de Communes souhaite :

- Maintenir l'agriculture sur son territoire.
- Encourager l'installation de jeunes agriculteurs (oléiculture). *(4 projets sont en cours d'étude avec la SAFER)*
- Reconquérir des zones de collines anciennement exploitées, avec création de coupures agricoles stratégiques.
- Requalifier une zone d'activité au bord du Var.
- Répondre aux demande de création d'équipements médico-sociaux.

### 13 Communauté de Communes Rhône Alpilles- Durance (CCRAD)

La CCRAD a mis en œuvre une politique foncière forte de maintien des zones agricoles depuis 1999 avec signature de la première Convention d'Aménagement Rural SAFER avec une communauté de communes dans la région PACA.

Elle vise principalement les points suivants :

- Encourager l'installation de jeunes agriculteurs.
- Poursuivre la réhabilitation des friches.

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

- Développer des zones d'activité communautaires dans un souci de cohérence.
- Créer des zones de loisirs ou équipement publics.
- Protéger les massifs et maîtriser les terrains ayant une vocation environnementale avérée.

### 84 Communauté de communes du Pays d'APT

La politique foncière de la communauté de communes du Pays d'APT vise essentiellement les points suivants :

- Mieux fixer les espaces agricoles. *(Renforcer la collaboration avec la SAFER)*
- Maîtriser les évolutions du foncier et des prix en zone agricole et naturelle. *(Étendre la Convention d'Intervention Foncière SAFER (CIF) à la communauté de communes)*
- Agir fortement sur les friches.
- Développer des zones d'activités communautaires.
- Accompagner les exploitants qui bénéficient de primes d'arrachage pour examiner des compensations alternatives pour éviter l'arrachage.

### 84 Communauté de communes des Sorgues du Comtat

- Collaboration existante avec la commune de Monteux notamment au travers d'une convention de recueil de promesses de vente sur une ZAD de 188ha.
- Création à court terme d'un pôle de loisirs (35ha) avec zone d'habitations, plan d'eau, parc de loisirs autour de l'eau. L'aménagement sera confié à un maître d'œuvre désigné sur appel d'offre international.
- Répartition de l'espace très lisible et affirmé sur cette communauté de communes entre espaces urbains, zone d'activités, espaces agricoles et espaces naturels.
- Collaboration envisagée avec le Syndicat des Sorgues pour la surveillance des zones impactées par les aménagements futurs (champ d'expansion de crue...)

### 84 Communauté de communes des Pays de Rhône Ouvèze

- Politique foncière identifiée.
- CIF sur l'ensemble des communes.
- Volonté de travailler avec la SAFER dans le cadre de la création de la zone d'activités de la Malautière (recueil de promesses de vente)
- Réflexion tendant vers la signature d'une convention cadre pour gérer l'acquisition de terrains en vue de la constitution de bassins de rétention

- Proposition d'un contact avec le syndicat de rivière de la Meyne pour envisager une éventuelle collaboration dans le cadre du contrat de rivière.

### 84 Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

Les priorités de la communauté sont :

- Répondre par un projet de développement harmonieux avec nombreuses demandes exprimées en termes de logement et de zones d'activité
- Protéger la zone agricole
- Lutter contre le développement des friches
- Constituer des réserves foncières agricoles à long terme en vue de les proposer à des exploitants agricoles
- Préserver les rives des Sorgues (veille foncière)
- Aménagement de l'Espace Naturel Sensible des Monts de Vaucluse en projet (sentier botanique, ouverture au public ...)

*(projet de CIF à l'étude)*

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

### 05 Commune de GAP

La SAFER a établi un partenariat suivi avec la Ville de GAP qui se décline principalement autour de trois axes :

- L'accompagnement dans la maîtrise du foncier dans les périmètres de protection de captage (alimentation en eau potable) (*Acquisitions dans les périmètres immédiats, compensations dans les périmètres rapprochés*)
- Le diagnostic du marché foncier (*observatoire du marché foncier*)
- L'aide à l'acquisition du foncier dans les zones d'activité après validation des futures zones agrandissements de zone par les Organisations Professionnelles Agricoles.

### Le Syndicat Mixte d'aménagement du Val de Durance

- Mettre en place une surveillance le long d'un fuseau délimité de part et d'autre de la rivière. (*Convention d'Intervention Foncière SAFER (CIF)*).

### Le Syndicat des Sorgues

- Mettre en place une surveillance le long d'un fuseau délimité de part et d'autre de la rivière. (*Convention d'Intervention Foncière SAFER (CIF)*).

### Les Parcs



Parc Naturel Régional des Alpilles

Les grandes orientations du Parc sont les suivantes :

- Volonté de protéger, gérer et partager un patrimoine naturel culturel et paysager d'exception et de transmettre la culture provençale des Alpilles (faune, flore, eau, forêt, pierre ....)
- Exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain
- Engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voute (agriculture vivante, innovante, professionnelle et durable)
- Choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels
- Détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux, les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté



Parc Naturel Régional du Luberon

Les priorités du PNR Luberon sont :

- préserver le massif du Luberon qui conserve des milieux naturels riches et diversifiés.
- Encourager le développement économique et social, la sauvegarde du patrimoine rural non protégé, l'aménagement de sentiers et itinéraires.

Il s'investit également dans les domaines suivants :

- urbanisme et occupation des sols, conseil architectural et restauration du patrimoine bâti
- restauration et entretien des rivières et de la qualité de l'eau
- protection des milieux naturels, de la faune et de la flore
- mesures dites "agri-environnementales"
- protection, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages, action pédagogique en direction des scolaires
- amélioration du cadre de vie
- amélioration de la qualité de vie urbaine, déchets, déplacements, énergie
- tourisme, accueil et information des visiteurs

## LE VOLET FONCIER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT



**Parc Naturel Régional du Queyras**

Le Parc du Queyras étudie le renouvellement de la Charte pour 2009-2012. L'avant projet prévoit d'ores et déjà les priorités suivantes :

- Construire une nouvelle ruralité qui répondra aux défis de la société en devenir
- Préserver, gérer le patrimoine naturel culturel et paysager d'exception du Parc
- Réussir la diversification de l'économie des stations village, de manière adaptée et respectueuse du territoire, de ses habitants, de son environnement exceptionnel
- Choisir le développement d'un tourisme durable en harmonie avec le territoire
- Créer un parc fédérateur
- S'inscrire dans l'espace alpin.



**Parc Naturel Régional du Verdon**

Les trois priorités de la nouvelle Charte sont les suivantes :

- La ressource en eau du Verdon
- Le paysage et le patrimoine naturel
- Les activités agricoles, forestières, touristiques

En ce qui concerne les activités agricoles, quatre mesures ont été retenues :

- préserver les espaces agricoles par le renouvellement des exploitants
- Valoriser les produits agricoles emblématiques
- Soutenir la démarche de diversification
- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages

Un autre axe « pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires » retient notamment le fait de contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire (mesure D1.3)

Les dispositions de la charte envisagent à cette effet la mise en place avec la SAFER d'un dispositif de veille sur les mutations de terrains agricoles afin d'anticiper les possibilités de restructuration foncière pour la création d'exploitations.

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013



Une  
agriculture  
dynamique  
et durable

**LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE  
DYNAMIQUE ET DURABLE**





Une agriculture dynamique et durable

Priorité à la transmission d'exploitations et à l'installation

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

### Missions

**Installation d'agriculteurs, en particulier de jeunes hors cadre familial.**

**Transmission d'entreprises agricoles et viticoles.**

**Accompagnement de la pluri-activité ou de la multifonctionnalité.**

**...pour des projets innovants, dans les zones à vocation agricole.**

**...et notamment en zone de montagne.**

### Indicateurs

Nombre et surfaces des rétrocessions en faveur de l'installation et en particulier des jeunes agriculteurs, en plaine et en zone de montagne

% de surfaces consacrées à des installations dans le total des rétrocessions, en plaine et en zone de montagne

Nombre et surfaces des rétrocessions dans le cadre de la réinstallations d'agriculteurs, en plaine et en zone de montagne

### Prestations que la SAFER se propose d'assurer

**Orientation des terres et des exploitations :**

- vers les jeunes agriculteurs
- vers les attributaires prioritaires au regard des projets agricoles départementaux.

**Transmission des domaines viticoles**

**Orientation d'exploitations vers les candidats qui ont des projets innovants** et/ou qui sont dans l'obligation de changer d'exploitation.

**Prise en compte - de la diversification**

**- de la pluriactivité**

**Protection de l'environnement et production de biomasse**

### Actions

Recherche d'apporteurs de capitaux s'engageant à donner à bail à un exploitant qui s'installe

Stockage raisonné de terres en partenariat avec les collectivités, sur des secteurs déterminés

Animation foncière (Conventions d'Aménagement Rural : CAR)

Fermes relais

Recherche de candidats locaux ou extérieurs à la région

Développement de systèmes novateurs de portage en faveur de l'installation (location avec promesse de vente)

Encouragement à la mutation des petites unités par un changement de mode de production ou l'agritourisme

Recherche de porteurs de projets

Recherche de soutiens financiers aux exploitations qui contribuent à la qualité paysagère et environnementale du territoire

### Partenaires

Partenariat à poursuivre avec les « Point Info », les ADASEA

Etat, Ministère de l'Agriculture dans le cadre des financements publics des opérations SAFER (forfait installation)

Conseils Généraux

Conseil Régional

Site propriétés-rurales.com  
Notaires  
Experts  
Autres SAFER

Communautés d'Agglomérations  
Communautés de Communes  
Communes

En lien avec les Points Info « installation »

Site « propriétés-rurales.com »



Une agriculture dynamique et durable

Accroître la part des rétrocessions orientées vers la restructuration parcellaire

Contribuer à la préservation des zones AOC

Poursuivre les actions engagées avec les Collectivités Territoriales pour le maintien des zones agricoles

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

### Missions

**Aménagement parcellaire pour améliorer les conditions de productions agricoles et forestières et lutter contre la déprise.**

**Développement des exploitations avec prise en compte de l'équilibre des filières.**

### Indicateurs

Nombre et surfaces des rétrocessions dans le cadre de remaniements parcellaires.

Nombre et surfaces des échanges bi et multilatéraux.

Nombre et surfaces des CMD et baux SAFER.

Nombre et surfaces des rétrocessions dans le cadre de la confortation des exploitations.

### Prestations que la SAFER se propose d'assurer

**Regroupement parcellaire des exploitations pour une meilleure rentabilité**

**Constitution d'îlots culturaux bien structurés**

**Renforcement des structures des exploitations**

**Aménagement foncier (remembrement, échanges amiables, développement des échanges bi et multilatéraux)**

**Remise en culture des friches notamment périurbaines**

**Contribution à la création d'AFP**

**Développement des actions foncières en faveur de la forêt**

**Accompagnement des exploitants qui bénéficient de primes d'arrachage**

**Lutte contre le mitage des zones agricoles**

**Préservation des zones agricoles dans les PLU ou POS**

**Reconquête des collines**

**Création de coupures vertes**

### Actions

Dans le cadre de l'activité classique de la SAFER

acquisitions  
rétrocessions  
substitutions  
échanges  
Préemptions  
Stockage sélectif

CMD et baux SAFER

Surveillance parcellaire

### Partenaires

Agriculteurs

Propriétaires

Exploitants

Conseils Généraux

Etat, Ministère de l'Agriculture dans le cadre des financements publics des opérations SAFER

Collectivités

Communautés d'Agglomération

Communautés de Communes

En lien avec le Point Info « transmission »

CRPF

Coopératives forestières

ONF



Une  
agriculture  
dynamique  
et durable

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

<i>Prestations que la SAFER se propose d'assurer</i>	<i>Actions</i>	<i>Partenaires</i>
<b>Mise en place d'une réflexion sur les constructions en zone agricole</b>	Création de groupes de réflexion avec les collectivités concernées et les organisations professionnelles agricoles auxquels participerait la SAFER pour valider la nécessité d'une construction par rapport à la situation de l'exploitation	Etat (DRAF, DDAF...) Collectivités territoriales Chambres d'Agriculture
<b>Renforcement de la collaboration avec les collectivités territoriales</b>	<u>Dans le cadre de Conventions</u>	EPFR PACA Chambres d'Agriculture Communautés d'Agglomération Communautés de Communes avec l'aide éventuelle du Conseil Régional Communes Conservatoire du Littoral ...
<b>Veille foncière opérationnelle</b>	Généralisation de la CIF à l'ensemble des communes	
<b>Animation foncière</b>	CAR : Animation foncière, apports méthodologiques, Statistiques, études de faisabilité, Réserves foncières, Négociation pour le compte de la collectivité, Gestion du patrimoine en attente d'affectation, alternatives à l'expropriation...	
<b>Diagnostic agricole &amp; foncier</b>	<u>Dans le cadre d'études</u>	Chambres d'Agriculture ADASEA Communautés d'Agglomération Communautés de Communes Communes Syndicats de rivière Conseil Régional ...
	Etude préalable à l'élaboration du SCOT, diagnostic....	
	Mise en place un système d'observation et d'actualisation des données du marché (hors droit de préemption urbain)	

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

### LE DEVELOPPEMENT LOCAL



Développement local

Prendre en compte les demandes des collectivités

Maintenir des espaces naturels et agricoles en zones périurbaines

Favoriser le renforcement du tissu rural en facilitant la création d'emplois

Maintenir et améliorer l'accès au patrimoine rural bâti

Faciliter les implantations d'ouvrages d'intérêt public en préservant les exploitations agricoles : routes, déviations, grands ouvrages (Autoroute A51, TGV, LGV...)

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

### Missions

Développement de projets ruraux, dans le cadre des politiques publiques

Mise en œuvre des politiques foncières des collectivités en faveur de l'aménagement du territoire, du développement local et de la protection de l'environnement

### Indicateurs

Nombre et surfaces des rétrocessions pour des usages non agricoles.

Nombre et surfaces des rétrocessions aux collectivités...

Nombre de CIF

Nombre de CAR

### Prestations que la SAFER se propose d'assurer

Mise en place de partenariats avec les collectivités pour la libération de foncier en recherchant une économie d'espace pour les projets suivants :

- Création de zones d'activité ou équipements publics
- Logements
- Ouvrages linéaires
- Bassins d'orage
- Zones de loisirs
- PPAEN
- Coupures vertes
- ...

### Résidences

- Terrains à bâtir
- Projets individuels divers (artisanat, tourisme rural...)
- ...

### Actions

#### Au profit des projets collectifs

acquisitions  
rétrocessions  
substitutions  
échanges  
Préemptions  
Stockage sélectif  
CIF  
Veille foncière  
Observatoires fonciers  
CAR  
Apports méthodologiques, Statistiques, études de faisabilité, Réserves foncières, Négociation pour le compte de la collectivité, Gestion du patrimoine en attente d'affectation, alternatives à l'expropriation...)

Poursuite des relations avec l'EPFR PACA

La SAFER se propose de développer les partenariats pour la création et la mise en œuvre des PPAENA (9ème objectif)

#### Au profit des projets particuliers

Actions répondant à des objectifs d'intérêt général validés par la collectivité locale

Acquisitions  
Rétrocessions  
Substitutions

### Partenaires

EPFR PACA

Communautés d'Agglomération

Communautés de Communes

Communes

Conseil Régional

Conseils Généraux

Parcs

...

Agriculteurs

Propriétaires

Collectivités

Propriétaires  
Acquéreurs

Site « proprietes-rurales.com »

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

### LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

*L'agriculture participe à la protection*

Protection de l'environnement

Accroître les actions de la SAFER en la matière, en relation avec les partenaires (DIREN, DRAF, Conservatoire du Littoral, CEEP....)

### Missions

**Contribution aux politiques de protection et gestion de la ressource en eau**

**Conservation des milieux naturels et des sites d'intérêt environnemental**

**Lutte contre les friches**

**Protection et mise en valeur des paysages**

**Prévention des risques naturels**

**Gestion des déchets**

### Indicateurs

Nombre et surfaces des préemptions avec motif environnemental.

Nombre de rétrocessions affectées à la protection de l'environnement

Nombre de conventions à motif « environnemental »

### Prestations que la SAFER se propose d'assurer

**Contribution avec les partenaires à la définition et l'identification des zones à enjeu**

**Mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement et de maintien des paysages**

**Préservation des zones humides (bords de rivières)**

**Protection des captages de sources**

**Protection des massifs et maîtrise de terrains ayant une vocation environnementale avérée**

**Participation à la mise en œuvre de la gestion des ENS**

**Mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales**

**Protection contre les risques naturels**

### Actions

Études de faisabilité  
Observatoire foncier (CIF)

Au cas par cas, dans le cadre des opérations classiques SAFER (acquisitions, préemptions avec le 8° objectif, rétrocessions, échanges....)

Identification des paysages et sites à enjeu patrimonial

Maîtrise foncière d'un périmètre déterminé avec cahier des charges

Stockage sélectif  
Constitution de réserves foncières

Accompagnement des départements dans la gestion, la maîtrise du foncier (droit de préemption ENS, droit de préemption 8ème objectif)

Compensation foncière des pertes éventuelles subies par l'agriculture.

### Partenaires

DIREN  
DRAF  
Conservatoire du Littoral  
CEEP

Etat, Ministère de l'Agriculture dans le cadre des financements publics des opérations SAFER (forfait environnement)

...  
Agences de l'eau  
Caisse des Dépôts et Consignation

Communautés d'Agglomération

Communautés de Communes

Communes

Parcs

Conseils Généraux (ENS)

...

## LE PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA SAFER PACA POUR 2007—2013

### LE CONCOURS DE LA SAFER A LA TRANSPARENCE DU MARCHE FONCIER

#### Prestations

Mise en transparence du marché

Maîtrise du marché foncier et régulation des prix

Observatoire du marché foncier rural

#### Moyens

Grâce à son fichier informatique, la SAFER poursuivra la diffusion d'informations relatives aux projets de vente :

- \* Aux mairies (*Code Rural art. I 143-7-2 et L 141-5; circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5008 du 13/2/2007*)
- \* dans le cadre de conventions, aux collectivités intéressées
- \* au réseau de correspondants structure désignés par le syndicalisme

Les actions à privilégier sont les suivantes :

- \* anticipation des mutations foncières par une présence active sur le territoire
- \* prise de marché à maintenir, voire augmenter
- \* interventions par préemption et contre proposition de prix

Le traitement des notifications permet, grâce aux informations communiquées par la SAFER PACA, d'apporter une connaissance du marché foncier au grand public, aux collectivités, à l'État.

L'information est diffusée :

- \* au niveau national par le site internet des SAFER ([safer.fr](http://safer.fr)), par des communiqués dans la presse, publications diverses ...
- \* au niveau régional, auprès des actionnaires et partenaires de la SAFER, aux collectivités par le biais d'un portail cartographique accessible via le site internet de la SAFER PACA ([safer-paca.com](http://safer-paca.com))